

**Addenda A2 / Addendum 02**

Date : 12 juillet 2017 / *July 12th 2017*

Entrepreneur / *Contractors*

Dossier client  
No. 1410.3

Dossier Architecte  
No. 16-2270A

AUX SOUMISSIONNAIRES /  
*TO BIDDERS*

Réfection des bâtiments de services – Ensemble 1 /  
*Campground buildings rehabilitation – Package 1*

Maître de l'ouvrage / *Owner*

**Parcs Canada / *Parks Canada***

Parc National de Forillon / *National Park of Forillon*  
Québec, Canada

**Cet addenda contient / *This addendum includes :***

- **Section de devis 00 91 13.02 - 4 pages 8,5''x 11'' / *Specification section 00 91 13.02 - 4 pages 8,5''x 11''***
- **Dessin : Extrait 01 / *Drawings : Extract 01***

**LE PRÉSENT ADDENDA A POUR BUT DE CORRIGER, COMPLÉTER ET PRÉCISER LES PLANS ET DEVIS EN ARCHITECTURE. Cet addenda fait partie intégrante des documents d'appel d'offres concernant le projet mentionné ci-dessus.**

***THE PURPOSE OF THE FOLLOWING ADDENDUM IS TO MODIFY, COMPLETE OR ADD INFORMATION TO THE ARCHITECTURAL PLANS AND SPECIFICATIONS. This Addendum is an integral part of the Bid Documents of the project mentioned above.***

Les informations qui suivent remplacent les documents du dossier d'appel d'offres émis le 28 juin 2017 sur le site internet Achatsetventes.gc.ca.

*The following information replaces the tender documents posted on June 28<sup>th</sup> 2017 on the Buyandsell.gc.ca website.*

Le présent addenda s'incorpore aux documents contractuels, en fonction desquels il doit être interprété et avec lesquels il doit être coordonné. Le coût de tout ce qui y est mentionné s'ajoute au prix du contrat. Les révisions qui suivent remplacent l'information contenue dans les dessins et devis, dans la mesure indiquée, et s'y incorporent. Les soumissionnaires doivent accuser réception de cet addenda en indiquant le numéro et la date dans leur soumission, faute de quoi celle-ci pourrait être rejetée.

*This Addendum is an integral part of the Bid Documents, and shall be interpreted in terms of and coordinated with said Bid Documents. All related costs resulting from this Addendum must be incorporated in the Contract Price. The following information replaces information contained in the Bid Drawings and Specifications as indicated. Bidders must acknowledge receipt of this Addendum by indicating the Addendum number and date in their Bid; lack of said indication may result in Bid rejection.*

## **.1 QUESTIONS ET RÉPONSES / QUESTIONS AND ANSWERS**

Question / Question :

1. Suite à la lecture du devis et des plans, nous avons réalisé que la demande concernant les volets n'est pas réalisable selon les dimensions indiquées.
  - a. La dimension maximale d'un volet avec loqueteau est de 1524mm x 1220mm;
  - b. La hauteur minimale d'un volet est de 447mm;
  - c. Les fenêtres types A-B-C-D sont-elles en série 1300 régulier (1320, 1340 ou 1360) ou en série 1330 pour mur-rideau (MR-1 et MR-2 en 3405).

Réponse / Answer :

Certaines dimensions des volets peuvent être ajustées pour répondre aux grandeurs maximales ou minimales énoncées. / *It is possible to adjust some dimensions of the window shutters to meet the given minimum and maximum dimensions.*

1. Fenêtre A des bâtiments AC et BD : La largeur actuelle de 1600mm peut être réduite à 1524mm. / *Window A of AC and BD buildings : The actual width of 1600mm could be reduced to 1524mm.*

2. Fenêtre C des bâtiments AC et BD : La fenêtre C peut être composée de deux volets côte à côte au lieu d'un seul volet. / Window C of AC and BD building : The window C could be done with two shutters side by side instead of one.
3. Fenêtres B, C et D des bâtiments AC et BD : La hauteur actuelle de 405mm peut être augmentée à 447mm. / Window B, C and D of AC and BD buildings : The actual height of 405mm could be increased to 447mm.

Les fenêtres A, B, C et D du bâtiment AC et BD sont considérées comme des fenêtres et les murs rideaux MR-1 à MR-4 sont considérés comme des murs rideaux. / *The windows A, B, C and D of the AC and BD buildings are to be considered to be windows and the curtain walls MR-1 to MR-4 are to be considered as curtain walls.*

2. Bâtiment AC et BD: Les compositions de murs ne sont pas indiqués sur les vues en plans comme au bâtiment F, il faudrait les indiqués.

Réponse / *Answer* :

Les types de murs intérieurs sont montrés aux plans. Les types de murs extérieurs sont montrés dans les coupes générales aux pages A302a et A302b et les détails de coupe de la série A400a et A400b. / *Interior wall types are shown on plans. Exterior wall types are shown on general sections on pages A302a and A302b and on the sections details of the A400a and A400b series.*

3. Bâtiment AC et BD : Aux plans d'aménagement, on retrouve seulement les détails 1, 4, 7 et 12 de AP001, les autres ne s'applique pas?

Réponse / *Answer* :

Les plans de chaque site font référence au feuillet de détails AP001-ABF. Il se peut que des détails ne soient pas nécessaires pour un site. / *The site plan of each sites refers to the details of page AP001-ABF. It is possible that some details are not required for one given site.*

4. Bâtiment F: Qu'est-ce que vous entendez par béton scellé (note #15 page A201) ?

Réponse / *Answer* :

Sceller le béton en utilisant le durcisseur et scelleur mentionné à l'article 2.2.16 de la section de devis 03 30 00 – Béton coulé en place. / *Seal the concrete by using the densifier and sealer described at article 2.2.16 of the specification section 03 30 00 – Béton coulé en place.*

5. Bâtiment F : Nous n'avons pas de spécifications au devis pour les tablettes J (dans les notes accessoires aux plans)

Réponse / *Answer* :

La note J va être modifiée pour faire référence à un banc. Les bancs sont décrites à l'article 2.1.2 de la section 10 21 13.19 - Cabines de toilettes et de salles de bain / *The note J will be*

*updated to make reference to a bench. The benches are described at the article 2.1.2 of the section 10 21 13.19 - Cabines de toilettes et de salles de bain.*

6. Bâtiment F : On ne retrouve pas les notes L, M, R des accessoires aux plans, est-ce que ceux-ci s'applique?

Réponse / Answer :

Les items décrits par les notes L, M et R sont montrés sur les élévations intérieures et décrits au devis à la section 10 28 10. / *The items L, M and R are shown on the interior elevations and described in the specification section 10 28 10.*

7. Bâtiment F : Aux plans d'aménagement, on retrouve seulement les détails 3, 4, 11 et 12 de AP0001, les autres ne s'applique pas?

Réponse / Answer :

Les plans de chaque site font référence au feuillet de détails AP001-ABF. Il se peut que des détails ne soient pas nécessaires pour un site. / *The site plan of each sites refers to the details of page AP001-ABF. It is possible that some details are not required for one given site.*

## **.2 MODIFICATIONS AU DEVIS / CHANGES TO SPECIFICATIONS**

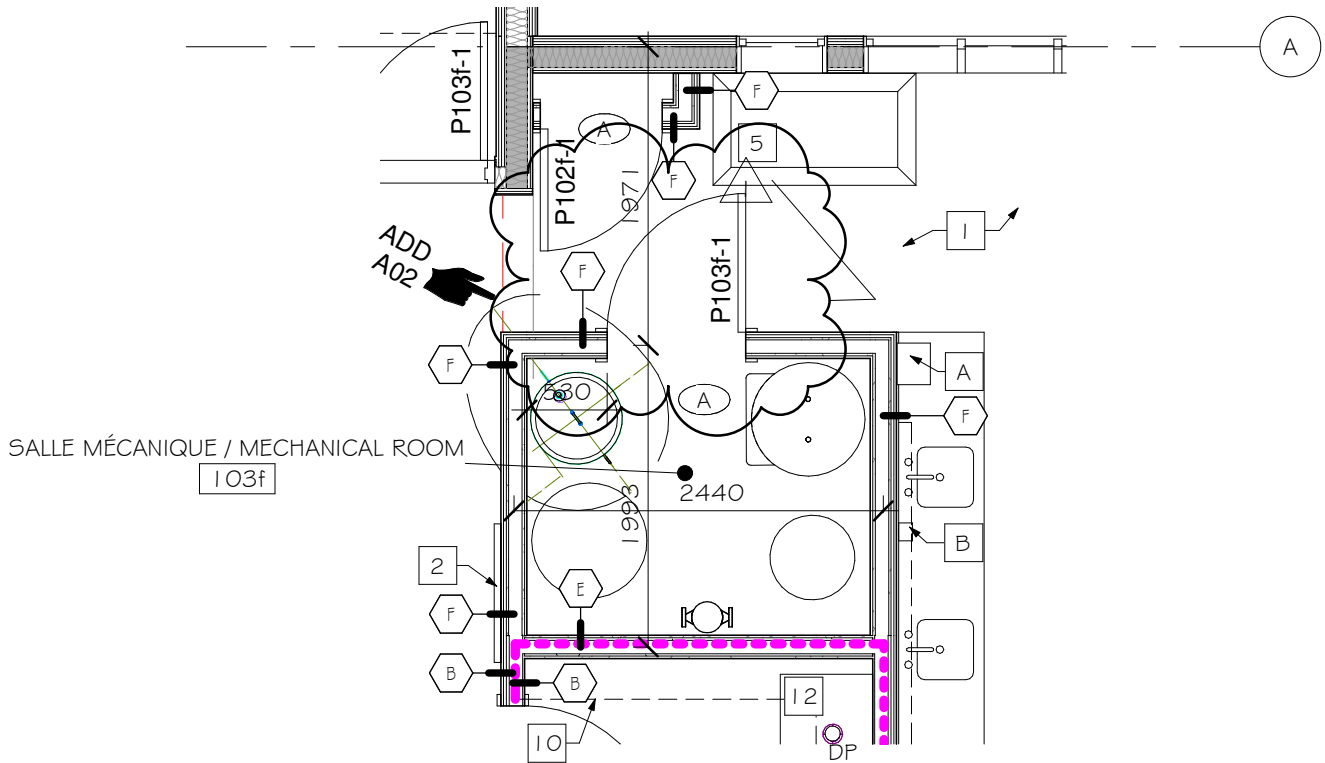
1. Section 00 01 10 : Ajouter à la table des matières / *Add to the table of contents:*
- a. La section de devis / *the specification section :*  
22 67 13 Systèmes et réseaux de traitement d'eau .....8
  - b. Les pages / *the pages :*  
E203f IMPLANTATION  
C002f ALIMENTATION ÉLECTRIQUE « BÂTIMENT F »

## **.3 MODIFICATIONS AUX DESSINS / CHANGES TO DRAWINGS**

1. Détails 2/A411a et 2/A411b : Remplacer le type de mur « M4 » se trouvant par la partie inférieure du détail par « M1 » / *Details 2/A411a and 2/A411b : Replace the wall type « M4 » located on the lower part of the detail by « M1 ».*
2. Pages A201a, A201b et A201f : Modifier la pente de plancher dans les douches de « 1% » pour une pente de « 2% ». / *Pages A201a, A201b and A201f : Modify the showers floor slope of « 1% » for a slope of « 2% ».*

3. Page A201f ; Note J des notes « accessoires de toilettes » : Remplacer le mot « tablette » par « banc » et le mot « shelf » par « bench ». / *Page A201f; Note J of washroom accessories; Replace the word « tablette » by « banc » and the word « shelf » by « bench ».*
4. Détail 1/A201f : La porte de la salle mécanique 103f a été déplacée. Voir l'extrait 01. / *Detail 1/A201f: The location of the door of the mechanical room 103f was changed; see the extract 01.*

**FIN DE LA SECTION**



1 PLAN REZ-DE-CHAUSSÉE / GROUND FLOOR PLAN.  
A121f 1 : 50



50, CÔTE DINAN  
QUÉBEC QC G1K 8N6  
T. 418 694-9041  
F. 418 694-9051  
B@L.A.C.A.

<b>PROJET:</b> <b>PROJECT</b>	RÉFECTION BÂTIMENTS DE SERVICES - ENSEMBLE 1 / CAMPGROUND BUILDINGS REHABILITATION - PACKAGE 1	
	<b>ADD A02</b>	1410.3/16-2270A
<b>DESSIN:</b> <b>DRAWING</b>	PLAN REZ-DE-CHAUSSÉE/GROUND FLOOR PLAN	
		A201.
<b>DATE:</b>	12/ 07 / 2017	<b>NO:</b> 01